

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL

2019-02-04

PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à AlbanéL, le lundi 4 février 2019 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de janvier 2019
 - 5.2 Rapport des revenus de janvier 2019
 - 5.3 Liste des propriétés à être vendues pour non-paiement de taxes
 - 5.4 Aménagement d'un nouveau bureau à l'édifice municipal – Ouverture des soumissions
 - 5.5 Ameublement du nouveau bureau du directeur général adjoint – Autorisation d'achat
 - 5.6 Brigadières – Ajustement de salaire
6. **TRANSPORTS**
7. **HYGIÈNE DU MILIEU**

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1** Rapport de l'inspecteur en bâtiment pour janvier 2019
- 8.2** MSH services-conseil – Mandat pour le développement de la rue Industrielle Nord
- 8.3** MELCC – Attestation de conformité des travaux

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1** Comité d'accueil – Acceptation du budget pour l'accueil des nouveaux propriétaires résidents
- 9.2** Semaine de relâche 2019 – Acceptation du budget et de la dépense
- 9.3** Association des sportifs – Autorisation du versement de la subvention pour l'année 2019

10. DONS ET SUBVENTIONS

- 10.1** Artistes et Artisans en Arts Visuels de la MRC de Maria-Chapdelaine – 25^e anniversaire

11. RÉOLUTIONS

- 11.1** CRÉPAS – Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2019
- 11.2** Avis de motion – Règlement n° 19-242 modifiant le Règlement n° SQ 04-06 concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec
- 11.3** Présentation du projet de Règlement n° 19-242 modifiant le Règlement n° SQ 04-06 concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec
- 11.4** MTMDET – Programme d'aide financière à l'entretien de la « Route verte »
- 11.5** Avis de motion – Règlement n° 19-243 concernant l'élevage et la garde de poules en milieu urbain
- 11.6** Présentation du projet de Règlement n° 19-243 concernant l'élevage et la garde de poules en milieu urbain
- 11.7** Avis de motion – Règlement n° 18-236 modifiant la politique de gestion contractuelle
- 11.8** Présentation du projet de Règlement n° 18-236 modifiant la politique de gestion contractuelle
- 11.9** Adoption du document modifié « Politique de location de salles » du Centre communautaire
- 11.10** Location de locaux aux organismes – Ajustement de la tarification

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

- 13.1** MAMH – Acceptation de la programmation des travaux révisée

14. INVITATIONS

- 14.1** Chevaliers de Colomb – Brunch annuel
- 14.2** Centre de femmes du pays Maria-Chapdelaine – 30^e anniversaire

15. CORRESPONDANCE

- 15.1** Maison La Gourganette – Demande d'appui pour l'aménagement du terrain afin de le rendre sécuritaire
- 15.2** Maison La Gourganette – Demande d'appui financier pour la l'achat et l'installation de protection des calorifères
- 15.3** MMQ – Versement de notre part de la ristourne 2018

- 16. SUIVI DES COMITÉS
- 17. AUTRES SUJETS
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

19-022

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant les points 5.6 et 11.10 et en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

19-023

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019.

19-024

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 tel que présenté aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **302 744,04 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Réjean Hudon, directeur général

5. ADMINISTRATION

19-025

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE JANVIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de janvier 2019 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	210 526,67 \$
Comptes payés	55 435,71 \$
Salaires nets de janvier 2019 et REER	36 781,66 \$
Total :	302 744,04 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS DE JANVIER 2019

Le rapport des revenus pour le mois de janvier 2019, d'une somme de **20 625,25 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

19-026

5.3 LISTE DES PROPRIÉTÉS À ÊTRE VENDUES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont l'obligation légale de percevoir les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1022 à 1056 du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut mettre en vente un immeuble pour défaut de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce recours permet de recouvrer toutes les taxes qui font l'objet d'un rôle de perception, soit :

- taxes foncières;
- droits sur les mutations immobilières;
- toutes autres créances assimilées à des taxes;

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus envers la municipalité a été déposée lors de la séance du 3 décembre 2018;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général à procéder à la vente pour non-paiement de taxes des propriétés pour lesquelles sont dus deux ans et plus de taxes municipales, selon le moyen habituel, soit par la MRC de Maria-Chapdelaine.

19-027

**5.4 AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU BUREAU À L'ÉDIFICE MUNICIPAL –
OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu à l'édifice municipal au 160, rue Principale à Albanel, le 4 février 2019 à 14 h, sous la supervision de monsieur Réjean Hudon, directeur général;

ATTENDU QU'en réponse à l'appel d'offres sur invitation de quatre soumissionnaires, la Municipalité a reçu quatre soumissions, soit :

Première soumission

Construction Mario Gilbert
1125, avenue Picard
Normandin (Québec) G8M 4B4

Soumission conforme déposée le 1^{er} février 2019 à 10 h 49.

AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU BUREAU			
Prix avant taxes	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Total
9 875,00 \$	493,75 \$	985,03 \$	11 353,78 \$

Deuxième soumission

Construction Robin Gagnon
57, Carré des Cyprès
Albanel (Québec) G8M 3R2

Soumission conforme déposée le 1^{er} février 2019 à 14 h 29.

AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU BUREAU			
Prix avant taxes	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Total
12 581,00 \$	629,05 \$	1 254,95 \$	14 465,00 \$

Troisième soumission

Construction FAB
950, boulevard Vézina
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 1R3

Soumission conforme déposée le 4 février 2019 à 9 h 45.

AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU BUREAU			
Prix avant taxes	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Total
12 046,10 \$	602,31 \$	1 201,60 \$	13 850,01 \$

Quatrième soumission

Construction A. Ouellet
367, rue Gustave-Dessureault
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 3N4

Soumission conforme déposée le 4 février 2019 à 13 h 37.

AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU BUREAU			
Prix avant taxes	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Total
13 460,00 \$	673,00 \$	1 342,64 \$	15 475,64 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le contrat pour l'aménagement d'un nouveau bureau à l'édifice municipal au plus bas soumissionnaire, dont la soumission est jugée conforme, soit l'entreprise Construction Mario Gilbert située au 1125, avenue Picard à Normandin.

19-028

5.5 AMEUBLEMENT DU NOUVEAU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – AUTORISATION D'ACHAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aménage un nouveau bureau pour le directeur général adjoint aux travaux publics à l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bureau doit être meublé afin de répondre aux besoins du directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, la Municipalité a reçu une soumission qui répond à ces besoins et à un prix raisonnable;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'achat de l'ameublement pour le nouveau bureau du directeur général adjoint aux travaux publics selon la soumission reçue d'une somme de 1 846 \$ avant taxes.

19-029

5.6 BRIGADIÈRES – AJUSTEMENT DE SALAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel ajuste le salaire des brigadières comme suit :

- Du 1^{er} janvier au 1^{er} mai 2019.....13,75 \$/heure;
- Du 1^{er} mai au 31 décembre 2019.....14,25 \$/heure.

6. TRANSPORTS

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE JANVIER 2019

Le rapport de l'inspecteur pour le mois de janvier 2019 fait état de :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de rénovation	6	88 969 \$
Demande de dérogation mineure	1	

19-030

8.2 MSH SERVICES-CONSEILS – MANDAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE INDUSTRIELLE NORD

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite développer la rue Industrielle Nord;

ATTENDU QUE la Municipalité doit mandater un ingénieur afin de soumettre une demande d'autorisation pour ce projet et de présenter tout engagement en lien avec cette demande;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel mandate monsieur Rémy Godin, ingénieur pour MSH services-conseils, à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) la demande d'autorisation du projet de développement de la rue Industrielle Nord et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

19-031

8.3 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) – ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation de conformité des travaux pour le développement de la rue Industrielle Nord;

ATTENDU QUE ladite attestation doit être signée par un ingénieur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation de conformité des travaux de développement de la rue Industrielle Nord.

9. LOISIRS ET CULTURE

19-032

9.1 COMITÉ D'ACCUEIL – ACCEPTATION DU BUDGET POUR L'ACCUEIL DES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES RÉSIDENTS

ATTENDU QUE, chaque année, le comité d'accueil organise une activité afin de souhaiter la bienvenue aux nouveaux propriétaires résidents de l'année précédente;

ATTENDU QUE cette activité d'accueil occasionne certaines dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise un budget d'environ 1 000 \$ afin de couvrir les frais pour l'accueil des nouveaux propriétaires résidents qui aura lieu le 10 février 2019 lors du brunch annuel des Chevaliers de Colomb.

19-033

9.2 SEMAINE DE RELÂCHE 2019 – ACCEPTATION DU BUDGET ET DE LA DÉPENSE

ATTENDU QUE le service des loisirs de la municipalité prépare des activités pour les jeunes à l'occasion de la semaine de relâche;

ATTENDU QUE l'organisation de telles activités occasionne des dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le budget, représentant une dépense de 1 200 \$, pour l'organisation des activités qui seront offertes lors de la semaine de relâche incluant les salaires, l'achat de matériel, la location, etc.

19-034

9.3 ASSOCIATION DES SPORTIFS – AUTORISATION DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'Association des sportifs est un organisme d'Albanel promouvant l'activité physique au sein de la municipalité ainsi qu'à l'extérieur et représente un attrait touristique important;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite continuer d'apporter une aide financière annuelle à l'organisme;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement à l'Association des sportifs d'une somme totale de 6 000 \$, soit 4 000 \$ de subvention annuelle et 2 000 \$ pour projets spéciaux.

10. DONS ET SUBVENTIONS

19-035

10.1 ARTISTES ET ARTISANS EN ARTS VISUELS DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ – 25^E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Artistes et Artisans en Arts Visuels de la MRC de Maria-Chapdelaine, qui célèbre son 25^e anniversaire en 2019, a pour but de promouvoir les arts visuels sur tout le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres de cet organisme proviennent de partout dans la MRC;

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion de son 25^e anniversaire, l'organisme offre un cocktail dînatoire avec un court hommage aux pionniers qui ont fondé l'organisation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'une somme maximum de 100 \$ à l'organisme Artistes et Artisans en Arts Visuels de la MRC de Maria-Chapdelaine, à titre de participation financière à l'événement du 25^e anniversaire de la fondation de l'organisme.

11. RÉSOLUTIONS

19-036

11.1 CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE (CRÉPAS) – PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont, depuis quelques années, parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 8,6 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2014-2015 (10,3 % pour les garçons et 7,1 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- ♦ Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- ♦ Vis sept ans de moins qu'un diplômé;
- ♦ A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- ♦ Cours 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- ♦ Cours 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société, sur :

- ♦ La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- ♦ Les taxes et impôts perçus en moins;
- ♦ Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 11 au 15 février 2019, la 12^e édition des *Journées de la persévérance scolaire* sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les « Journées de la persévérance scolaire » se tiendront, à nouveau cette année, simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel déclare les 11, 12, 13, 14 et 15 février 2019 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité;

QUE le conseil municipal appuie le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

QUE le conseil fasse parvenir une copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

11.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 19-242 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° SQ 04-06 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Un avis de motion est, par la présente, donné par Édith Pouliot, conseillère, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l'adoption du Règlement d'amendement n° 19-242, **avec absence de lecture**, modifiant le Règlement n° SQ 04-06 concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec.

11.3 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 19-242 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° SQ 04-06 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Madame Édith Pouliot, conseillère, présente à l'assemblée le projet de Règlement d'amendement n° 19-242 modifiant le Règlement n° SQ 04-06 concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Elle mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

19-037

11.4 MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA « ROUTE VERTE »

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est partie prenante de la construction et de la pérennité de l'infrastructure de la Véloroute des Bleuets qui ceinture le lac St-Jean d'une longueur de 256 kilomètres;

ATTENDU QUE cette infrastructure est unique en Amérique du Nord par le fait qu'elle a été conçue en forme de « *boucle* »;

ATTENDU QUE le « Programme d'aide financière à l'entretien de la *Route verte* » sera à échéance le 31 mars prochain;

ATTENDU QUE le 5 octobre dernier, la population québécoise a élu un nouveau gouvernement, en l'occurrence la *Coalition Avenir Québec* (CAQ);

ATTENDU l'importance de ce programme pour maintenir la qualité et la sécurité du circuit cyclable « *Tour du lac St-Jean* »;

ATTENDU QUE les sommes consenties par ledit programme n'ont pas été indexées depuis 2008;

ATTENDU QUE la *Véloroute des Bleuets* est une infrastructure et un produit d'appel touristique qui génèrent des retombées économiques de plus de 10 millions de dollars par année au Lac-St-Jean;

ATTENDU QUE les dates auxquelles le gouvernement verse les sommes aux municipalités et organismes mandataires fragilisent la situation financière de ceux-ci;

ATTENDU la recommandation du conseil d'administration de la Corporation du circuit cyclable « *Tour du lac St-Jean* » inc. quant à l'enjeu inhérent à la nécessité de bonifier le programme d'aide financière relatif à l'entretien de la « *Route verte* »;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel requiert du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de reconduire le « Programme d'aide financière à l'entretien de la *Route verte* » à compter du 1^{er} avril 2019 et même de le bonifier compte tenu des motifs évoqués dans le préambule de la présente résolution;

QU'une copie de la présente soit adressée à :

- ✓ Madame Nancy Guillemette, députée provinciale du comté Roberval à l'Assemblée nationale;
- ✓ Monsieur Éric Girard, député provincial du comté Lac-St-Jean à l'Assemblée nationale;
- ✓ Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et responsable de la région du Saguenay-Lac-St-Jean à l'Assemblée nationale;
- ✓ Monsieur Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- ✓ Monsieur Lucien Boivin, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy;
- ✓ Monsieur André Paradis, préfet de la MRC de Lac-St-Jean-Est;
- ✓ Monsieur André Fortin, président de Destination Lac-St-Jean;
- ✓ Monsieur Réjean Parent, président de l'Association des réseaux cyclables du Québec; et,
- ✓ Monsieur Michel de Champlain, président de la Corporation du circuit cyclable « Tour du lac St-Jean » inc.

11.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 19-243 CONCERNANT L'ÉLEVAGE ET LA GARDE DE POULES EN MILIEU URBAIN

Le conseil de la municipalité d'Albanel reporte ce point à une séance ultérieure.

11.6 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 19-243 CONCERNANT L'ÉLEVAGE ET LA GARDE DE POULES EN MILIEU URBAIN

Le conseil de la municipalité d'Albanel reporte ce point à une séance ultérieure.

11.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 18-236 MODIFIANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Un avis de motion est, par la présente, donné par Édith Pouliot, conseillère, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l'adoption du Règlement d'amendement n°18-236, **avec absence de lecture**, modifiant la politique de gestion contractuelle et la délégation au directeur général pour former le comité de sélection et en nommer les membres lorsque requis.

11.8 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 18-236 MODIFIANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Madame Édith Pouliot, conseillère, présente à l'assemblée le projet de Règlement n° 18-236 modifiant la politique de gestion contractuelle et la délégation au directeur général pour former le comité de sélection et en nommer les membres lorsque requis.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Elle mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

19-038

11.9 ADOPTION DU DOCUMENT MODIFIÉ « POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES » DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du Centre communautaire proposant la location de plusieurs salles;

ATTENDU QUE certaines règles doivent être établies afin de préserver les lieux de toutes dégradations et de prévenir des accidents;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la Municipalité a adopté une politique de location qui régit la location de salles, adoptée à la séance ordinaire du 7 juillet 2014 dans sa résolution numéro 14-176 et modifiée à la séance ordinaire du 6 mars 2017 dans sa résolution numéro 17-070;

ATTENDU QUE certaines modifications devaient être apportées au document;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les modifications apportées au document « Politique de location de salles » du Centre communautaire en laissant la section 5 inchangée.

QUE le document soit ajouté aux livres des annexes et publié sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité.

19-039

11.10 LOCATION DE LOCAUX AUX ORGANISMES – AJUSTEMENT DE LA TARIFICATION

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire de bâtiments qu'elle loue à certains organismes de la municipalité;

ATTENDU QUE la tarification est révisée périodiquement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte la nouvelle tarification pour les organismes selon le tableau suivant :

FADOQ			
Montant mensuel	TPS	TVQ	Total
147,86 \$	7,39 \$	14,75 \$	170,00 \$

CERCLE DE FERMÈRES, AFÉAS, COMPTOIR VESTIMENTAIRE			
Montant annuel	TPS	TVQ	Total
282,67 \$	14,13 \$	28,20 \$	325,00 \$

QUE la nouvelle tarification soit fixée pour les cinq prochaines années, soit de 2019 à 2023.

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

13.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Acceptation de la programmation des travaux révisée

14. INVITATIONS

19-040

14.1 CHEVALIERS DE COLOMB – BRUNCH ANNUEL

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb organisent un brunch annuel à des fins de financement;

ATTENDU QUE la Municipalité planifie l'accueil des nouveaux résidents propriétaires à l'occasion du brunch et qu'il est important que les élus participent à l'activité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une dépense de 150 \$ pour l'achat de dix cartes pour les membres du conseil souhaitant assister au brunch des Chevaliers de Colomb et à l'activité d'accueil des nouveaux résidents propriétaires.

19-041

14.2 CENTRE DE FEMMES DU PAYS MARIA-CHAPDELAINE – 30^E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme communautaire à but non lucratif Centre de femmes du pays Maria-Chapdelaine vient en aide à des centaines de femmes de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme célèbre son 30^e anniversaire cette année lors de la *Journée internationale des femmes 2019* le 6 mars prochain à la salle de spectacle Desjardins Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes un des acteurs principaux dans notre milieu;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une somme de 60 \$ pour l'achat de deux cartes, de 30 \$ chacune, pour le 30^e anniversaire du Centre de femmes du pays Maria-Chapdelaine.

15. CORRESPONDANCE

- 15.1** Maison La Gourganette – Demande d’appui pour l’aménagement du terrain afin de le rendre sécuritaire
- 15.2** Maison La Gourganette – Demande d’appui financier pour l’achat et l’installation de protection des calorifères
- 15.3** Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Versement de notre part de la ristourne 2018

16. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l’assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance.

Les élus n’ont aucune information pertinente ou d’importance à partager.

17. AUTRES SUJETS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

- Le refus de location du Centre communautaire pour une exposition lors d’un décès;
- L’accès au local numéro 3 au Centre communautaire;
- Les bris d’équipement (lumières éteintes au-dessus de l’estrade).

19-042

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER

Que la séance soit levée à 20 h 30.

Fait et passé à Albanel en ce quatrième jour de février 2019.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général